

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, **LE MARDI 8 MARS 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 4 MARS 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers B. Cowan, E. Stork et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

2022-116 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Le retrait de l'item 20.10.

2022-117 RENDRE HOMMAGE À MONSIEUR JEAN-ROCH GOUPIL

Hommage est rendu à Monsieur Jean-Roch Goupil, décédé le 9 février 2022. Monsieur Goupil a été à l'emploi de la Ville de Pointe-Claire du 16 janvier 1967 jusqu'au 31 mai 1997, soit 30 ans de service à titre de Surintendant adjoint au sein du Service des travaux publics.

2022-118 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022.

2022-119 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-598 ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA RÉOLUTION 2022-026 ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux de correction de la résolution 2021-598 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et de la résolution 2022-026 adoptée à la séance ordinaire du 18 janvier 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-120 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 19 JANVIER 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 19 janvier 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-121 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 26 JANVIER 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement et développement durable du 26 janvier 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-122 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 25 JANVIER 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 25 janvier 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-123

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le conseiller Stork quitte son siège 20 h 48.

Monsieur le conseiller Stork reprend son siège à 20 h 49.

Madame la conseillère Stainforth quitte son siège 21 h 15.

Madame la conseillère Stainforth reprend son siège à 21 h 20.

Monsieur le conseiller Cowan quitte son siège 21 h 25.

Monsieur le conseiller Cowan reprend son siège à 21 h 27.

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Lois Butler :

- Un forum pour les débats des candidats aux prochaines élections ;
- La signification du concept « garden city ».

David Freedman :

- Les plans soumis par Cadillac Fairview ;
- L'accès préférentiel des promoteurs à la ville.

Maria Benavides :

- Exprime sa gratitude pour les mesures prises afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées.

Susan Weaver :

- Le financement à la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire et l'information erronée rendue disponible par le Président de l'organisation.

Brian Salpeter (Cadillac Fairview) :

- Présente un historique du dossier Cadillac Fairview présenté à la Ville ;
- Questionne si le projet dans le stationnement de Fairview Pointe-Claire est conforme à la réglementation de la ville.

Patricia Boyer :

- Questionne si la Ville a eu des communications avec Cadillac Fairview concernant un projet développement ;
- Évaluation de la Forêt Fairview par le Ministère de l'Environnement ;
- Problèmes de stationnement au nouveau centre sportif.

Brian Fahey :

- Les taux de taxation de Pointe-Claire et comment attirer le commercial.

Sheila Laursen :

- La Forêt Fairview ;
- Le recyclage du verre.

Laura Galiana :

- L'abattage et le remplacement d'arbres, le couvert forestier et la pollution atmosphérique ;
- La sécurité des piétons autour de l'école primaire Pointe-Claire.

Bob Jack :

- Le mandat de la division de la sécurité publique du Service de l'inspection et de la sécurité publique.

Noya Golan :

- L'application de la réglementation relative aux excréments de chiens ;
- L'état des chaussées et les nids-de-poule ;
- Une maison d'arbre.

Geneviève Lussier :

- Les délais du processus de révision du plan d'urbanisme et les consultations publiques ;
- Les surfaces perméables obligatoires sur les terrains.

Mark Walford :

- Le 13 mars 2022 : la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive* et l'importance de soutenir la santé mentale ;
- Dépôt d'un document.

Jeroen Henrich (Cadillac Fairview) :

- La plantation d'arbres et l'ouverture du conseil pour en discuter avec Cadillac Fairview.

Paul Atkinson :

- Le projet de développement par Sotramont (Quartier Greenwich), les mesures de protection de la vie privée des résidents d'Alston et les discussions avec le Syndicat des copropriétaires.

Joanne Proulx :

- La version anglaise du projet de plan d'urbanisme.

David McLauchlan :

- Un suivi de ses questions adressées au conseil lors de la séance extraordinaire du 18 janvier 2022 et de la séance ordinaire du 8 février 2022 ;
- La réduction des gaz à effet de serre.

Paul Brodeur :

- L'augmentation des taxes foncières et de la dette municipale et l'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire ;
- Les plans présentés et la localisation du projet par Cadillac Fairview.

Valérie Fortin :

- L'état de l'entrée extérieure du passage souterrain de train/autobus située au bout de l'avenue Lakeside le long de l'autoroute 20.

Caroline Bourgeault :

- Le secteur du boulevard Hymus à l'ouest du boulevard Saint-Jean et la résolution de contrôle intérimaire ;
- Les trottoirs de l'avenue de Windmill Crescent.

Ross Harland :

- La propriété sise au 91, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Jean-Philippe Marlain :

- Le stationnement sur l'avenue Cartier.

David Picard :

- Les bâtiments accessoires et les espaces verts.

Tracy McBean :

- L'item 30.11.
- Les fouilles archéologiques.

Normand Lapointe :

- Demande de financement pour l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme.

Linda De Witt :

- L'item 10.08 ;
- L'item 30.02.

Pierre Lecuyer :

- Le financement à la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire;
- Les rencontres privées entre des promoteurs et des membres du conseil.

Veronica Crespo :

- Le projet de plan d'urbanisme et les analyses à l'égard des genres et des communautés culturelles ;
- La résolution de contrôle intérimaire et la Forêt Fairview.

Sue Stacho :

- Les plans présentés par Cadillac Fairview.

2022-124

DÉPÔT – RAPPORTS CONCERNANT LES REGISTRES QUI ONT ÉTÉ TENUS DURANT UNE PÉRIODE DE 15 JOURS SUIVANT LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS 26 JANVIER 2022, RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PC-2936, PC-2937, PC-2938, PC-2941, PC-2942 et PC-2943

Les rapports concernant les registres qui ont été tenus durant une période de 15 jours suivant les publications des avis publics 26 janvier 2022, relativement aux règlements d'emprunt PC-2936, PC-2937, PC-2938, PC-2941, PC-2942 et PC-2943 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2022-125

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Monsieur le conseiller Cowan donne avis qu'un règlement de contrôle intérimaire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2022-126

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet règlement concernant la constitution d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2022-127

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA18 À MÊME LA ZONE RE27 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa18 à même la zone Re27 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.

2022-128 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA16 À MÊME LA ZONE RE19 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa16 à même la zone Re19 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.

2022-129 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA39 À MÊME LA ZONE RF4 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter, avec modification, un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa39 à même la zone Rf4 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.

2022-130 ADOPTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

2022-131 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 86, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 86, avenue de la Baie-de-Valois, une maison située :

a) à 5,95m de la ligne de propriété avant plutôt que le minimum requis de 7,5m ;

b) à 6,6m de la marge de recul arrière plutôt que le minimum requis de 7,5m.

2022-132 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 205, BOULEVARD BRUNSWICK

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 205, boulevard Brunswick l'installation d'équipements mécaniques sur le toit du bâtiment qui dépassent la ligne de toit de 5,3m en hauteur plutôt que le maximum autorisé de 3m.

2022-133 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 230, BOULEVARD BRUNSWICK

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 230, boulevard Brunswick l'affichage sur la surface vitrée localisée au deuxième étage de l'immeuble ayant façade sur le boulevard Brunswick là où aucune signalisation n'est autorisée.

2022-134 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 11, AVENUE RODNEY

Madame la conseillère Cynthia Homan s'est abstenue d'y participer et de voter sur la question.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 11, avenue Rodney la construction d'une extension située à 5m de la ligne de propriété avant plutôt que le minimum requis de 14m.

2022-135 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6701-6901, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 6701-6901, Autoroute Transcanadienne l'installation de deux enseignes là où aucune enseigne n'est autorisée.

2022-136 APPROBATION – PIIA

Madame la conseillère Cynthia Homan s'est abstenue d'y participer et de voter sur la question.

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 février, 2022.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
442, avenue Saint-Louis	Modification des plans approuvés pour une porte de garage double	- \$
11, avenue Rodney	Agrandissement d'un bâtiment d'intérêt patrimonial	- \$
6701-6901, Autoroute Transcanadienne	Rénovation BMO	2 000 \$

et ce, conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

2022-137 APPROBATION – PIIA – 50, AVENUE TERRA-COTTA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 50, avenue Terra-Cotta exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis

de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 décembre 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 31 octobre 2021, 9 novembre 2021, 12 novembre 2021, 14 novembre 2021 et 25 janvier 2022 :

- Plans architecture(6pp)_2021-10-31
- Plan d'implantation(1pp)_2021-11-09
- Matériaux(1pp)_2021-11-12
- Perspectives(5pp)_2021-11-12
- Sélection Végétaux(2pp)_2021-11-14
- 3 - Déplacement du stationnement(12pp)_2022-01-25
- Recommandation du comité de circulation(1pp)_2022-01-25

et ce, relativement à l'agrandissement du bâtiment des Travaux publics et l'ajout d'une aire de stationnement au 50, avenue Terra-Cotta, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

2022-138

DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 27 JANVIER 2022 AU 23 FÉVRIER 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 27 JANVIER 2022 AU 23 FÉVRIER 2022

La liste des amendements budgétaires pour la période du 27 janvier 2022 au 23 février 2022 et le registre des chèques pour la période du 27 janvier 2022 au 23 février 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2022-139

DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le rapport d'activités du trésorier en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2022-140

AUTORISATION – L'UTILISATION DES RÉSERVES POUR EFFECTUER LES REMBOURSEMENTS DES REFINANCEMENTS PRÉVUS EN JUILLET 2022 ET DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
RÉSOLU : D'autoriser l'utilisation, à même les réserves actuelles pour effectuer les remboursements des refinancements de règlement d'emprunt suivant :

- 20 juillet 2022 : 6 991 000\$;
- 19 décembre 2022 : 4 505 000\$.

2022-141

RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL – SUBVENTION ACCORDÉE EN 2021, ET CE, AUX MONTANTS DE 30 000 \$ À L'ASSOCIATION COMMERCIALE DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE ET DE 18 000 \$ À L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE VALOIS

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'accorder à L'Association commerciale du Village de Pointe-Claire, un renouvellement exceptionnel de la subvention accordée en 2021 pour une somme totale de 30 000 \$, afin soutenir cette organisation et favoriser la mise en œuvre d'activités de promotion commerciale au bénéfice du secteur du Village de Pointe-Claire ;

Cette subvention sera payable en 10 versements, soit un montant de 3 000 \$ le 9 mars 2022, puis une somme de 3 000 \$ le 1^{er} jour de chaque mois de 2022, débutant le 1^{er}

avril 2022, en autant que l'association ait été existante et effectivement active (incluant une rencontre mensuelle de son conseil d'administration) pendant le mois précédent chaque versement de la subvention ;

D'accorder à L'Association des marchands du Village Valois, un renouvellement exceptionnel de la subvention accordée en 2022 pour une somme totale de 18 000 \$, afin soutenir cette organisation et favoriser la mise en œuvre d'activités de promotion commerciale au bénéfice du secteur du Village de Valois ;

Cette subvention sera payable en 10 versements, soit un montant de 1 800 \$ le 9 mars 2022, puis une somme de 1 800 \$ le 1^{er} jour de chaque mois de 2022, débutant le 1^{er} avril 2022, en autant que l'association ait été existante et effectivement active (incluant une rencontre mensuelle de son conseil d'administration) pendant le mois précédent chaque versement de la subvention ;

Que l'Association commerciale du Village de Pointe-Claire et L'Association des marchands du Village Valois accordent à la Ville de Pointe-Claire, un siège au conseil d'administration de chacune de leurs associations, sans droit de vote, mais avec le droit de participer aux discussions et d'obtenir automatiquement toutes les convocations et une copie de tout document ou toute information remise ou communiquée à d'autres membres de leurs associations respectives, qu'ils/elles soient ou non membres du conseil d'administration de l'association ;

Advenant que l'une ou l'autre de ces associations commerciales mette fin à ses activités, ou qu'elle ne soit plus en mesure de réaliser ses activités, tous les argents éventuellement détenus par l'association concernée à la date du constat de la fin ou la suspension de ses activités, seront remboursables à la Ville de Pointe-Claire.

D'imputer cette dépense totale de 48 000 \$ au postes budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17071 émis le 25 janvier 2022.

2022-142

APPROBATION – NOMINATION OFFICIELLE DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF DE LA VILLE (ANCIEN YMCA) À LA MÉMOIRE DE MME OLIVE URQUHART

ATTENDU qu'il s'agit de la première mairesse de Pointe-Claire, de 1954 à 1956, puis de 1958 à 1961 ;

ATTENDU que madame Urquhart (1907-1987) était une dame exceptionnelle, une grande visionnaire qui a contribué de façon significative et remarquable au développement de notre ville ;

ATTENDU que dès son entrée en poste à titre de mairesse en 1954, elle s'est consacrée à la planification du développement de la ville, alors en plein essor, avec la construction des services d'utilités publiques, les nouvelles constructions ainsi qu'une école primaire (Lakeside Heights) et l'école secondaire John-Rennie ;

ATTENDU que son premier mandat s'est terminé en 1956 au moment où Pointe-Claire est en vive croissance (à l'époque, il y avait une tradition selon laquelle les maires anglophones et francophones alternaient tous les deux ans) ;

ATTENDU qu'elle est conseillère municipale de 1956 à 1958 ;

ATTENDU qu'elle est réélue mairesse par acclamation en 1958 et qu'elle poursuit son mandat en supervisant le développement du nord de la ville, incluant tout le secteur du parc industriel ;

ATTENDU qu'elle a su insuffler à Pointe-Claire son dynamisme et sa vitalité à travers ses nombreuses réalisations dont :

- La création d'un poste de directeur général pour assurer la coordination de tous les départements de la Ville (1955) ;
- La construction de l'usine de production d'eau potable (1958) pour répondre aux besoins de la population grandissante et d'un parc industriel en pleine expansion, tout en s'assurant de la fluoration de l'eau potable ;
- La construction de l'Hôpital général du Lakeshore (début en 1959) ;
- La définition de la vocation du Stewart Hall en tant que centre culturel (1959 et 1960).

ATTENDU que le nouveau centre sportif est situé à l'entrée du parc industriel et qu'il est l'endroit tout désigné pour rendre hommage à cette pionnière, qui a largement contribué à la Ville et à la qualité de vie que nous connaissons aujourd'hui;

ATTENDU qu'il s'agit de la deuxième mairesse parmi toutes les villes du Québec;

ATTENDU que le 8 mars est la Journée internationale des droits de la femme;

ATTENDU qu'elle est un modèle, une source d'inspiration.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver la nomination du nouveau centre sportif municipal situé au 230, boulevard Brunswick, à la mémoire de la première et unique mairesse de Pointe-Claire, Olive Louise Urquhart. Le nom officiel sera le centre sportif Olive-Urquhart.

2022-143 APPROBATION ET AUTORISATION – LETTRE D'APPUI DANS LE CADRE DU PROJET PROPULSER LA PLANTATION D'ARBRES DANS LES VILLES DE L'ORGANISATION CONCERTATION MONTRÉAL (CMTL)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une lettre d'appui dans le cadre du projet « Propulser la plantation d'arbres dans les villes » de l'organisation Concertation Montréal (CMTL);

D'autoriser Monsieur Patrice Langlois, Directeur – Gestion du territoire, à signer ladite lettre pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-144 AUTORISATION – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'autoriser le Directeur, ainsi que le Responsable – Activités récréatives – Programmes jeunesse, du Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, à signer les demandes de subvention auprès du Ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes handicapées en loisirs de l'Île de Montréal pour les années 2022 et 2023.

2022-145 AUTORISATION – DEMANDE AUPRÈS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT que la vitesse est en cause dans 32% des décès survenus chez l'ensemble des usagers de la route selon le dernier bilan de la Société de l'Assurance automobile du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon un sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA), la majorité des Canadiens (59%) ont constaté une augmentation des comportements de conduite dangereuse depuis le début de la pandémie ;

CONSIDÉRANT que le tronçon de l'Autoroute 20 entre Sainte-Anne-de-Bellevue et Dorval est propice aux accélérations en raison de sa configuration rectiligne ;

CONSIDÉRANT l'impact sonore important que représente la conduite d'un véhicule au-delà de la limite de vitesse prescrite de 100 km ;

CONSIDÉRANT l'absence de radars photo sur ce tronçon ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Sûreté du Québec de faire respecter la limite de vitesse sur l'Autoroute 20 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
DE demander à la Sûreté du Québec d'accroître davantage sa présence sur l'Autoroute 20 et d'y faire respecter la limite de vitesse ;

DE demander à la Sûreté du Québec de contrôler les véhicules modifiés qui dépassent les seuils maximums de décibels permis par la loi;

DE rendre public mensuellement le nombre et la nature des constats émis sur ce tronçon ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée aux maires des villes de Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-D'Urfé, Beaconsfield et Dorval ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au député de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelly ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au député Marquette, M. Enrico Ciccone.

2022-146

REMERCIEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
QUE les membres du conseil remercient le membre sortant du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire, monsieur Bruno Tremblay, pour la période d'avril 2017 à novembre 2021 ;

QUE monsieur Bruno Tremblay soit félicité pour son bon travail et pour son dévouement à promouvoir la culture dans notre communauté ;

DE nommer madame Angela Jones en tant que membre du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire pour un mandat de trois (3) ans, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

2022-147

RETRAIT – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

Le sujet relatif à la mise à jour de la politique de développement des collections de la bibliothèque publique de Pointe-Claire est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2022-148

DEMI-MARATHON ORGANISÉ PAR LE CLUB DE COURSE À PIED DE POINTE-CLAIRE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre la Ville et « Club de course à pied Pointe-Claire » en novembre 2019 pour la tenue d'un demi-marathon en 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoyait deux années d'option, soit 2021 et 2022, sous réserve d'approbation par la Ville ;

CONSIDÉRANT que l'évènement a été annulé en 2021, en raison de la pandémie de COVID-19 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE ne pas se prévaloir de l'option prévue au protocole d'entente cité plus haut, pour l'année 2022 et qu'en conséquence, de mettre fin à l'entente intervenue entre les parties;

D'informer le Club de course à pied Pointe-Claire que la Ville est disposée à recevoir une nouvelle proposition et, le cas échéant, sur la base d'une nouvelle entente.

2022-149 APPROBATION ET AUTORISATION – SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE SUR LE LOT 6 192 137 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication en faveur d'HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA et VIDÉOTRON LTÉE le 14 janvier 2019, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville et étant connu et désigné comme le lot 6 192 137 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
QUE la Ville accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA et VIDÉOTRON LTÉE contre une partie du lot 6 192 137 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville.

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette séance, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA et VIDÉOTRON LTÉE ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

2022-150 CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SIGNAUX DE PASSAGE POUR PIÉTONS, TYPE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR), POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec TRAFIC INNOVATION, pour la fourniture et l'installation de signaux de passage pour piétons, type feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR), pour l'année 2022, pour un montant total de 25 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-920-20-005 et 02-920-21-025, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-17183 émis le 24 février 2022.

2022-151 OCTROI D'UN CONTRAT – AIR DE JEU ACCESSIBLE AU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement
D'octroyer un contrat pour un air de jeu accessible au Parc Valois, à LES ENTREPRISES P.N.P. INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 80 907,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2214-22004, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2022-152 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services d'entrepreneur général pour la réalisation de fouilles archéologiques, à TRANSPORT J.R. CYR & FILS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 216 669,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2210-22015 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-12-927, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17168 émis le 18 février 2022.

2022-153 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION D'UN TERRAIN DE BALLE AU PARC NORTHVIEW

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour services professionnels pour la réfection d'un terrain de balle au Parc Northview, à EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC., qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité de sélection, pour un montant total de 59 832,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2218-21020, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2022-154 OCTROI D'UN CONTRAT – UN JARDIN DE LECTURE ET LA RÉFECTION D'UN SENTIER EN PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour un jardin de lecture et la réfection d'un sentier en pavé de béton préfabriqué, à AMÉNAGEMENT SUD-OUEST, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 131 859,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2203-21028 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-414-02-813 et 22-417-02-852 , tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17190 émis le 22 février 2022.

2022-155 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE LA PARTIE SUD DE L'AVENUE DE WINDWARD CRESCENT ENTRE LES AVENUES FIELD ET SUNNYSIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la reconstruction de la partie sud de l'avenue de Windward Crescent entre les avenues Field et Sunnyside, à BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 244 868,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2208-22003, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2022-156 OCTROI D'UN CONTRAT – DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS ET DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement
D'octroyer un contrat pour disposition de matériaux secs et de matériaux d'excavation, à ROXBORO EXCAVATION INC, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 566 546,45 \$, taxes incluses, pour les années 2022, 2023 et 2024, conformément aux documents d'appel d'offres TP210043 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17158 émis le 24 février 2022.

2022-157 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE ET DE PLANTATION À TAUX HORAIRE POUR L'ANNÉE 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien horticole et de plantation à taux horaire pour l'année 2022 et 2023, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 187 179,30 \$, taxes incluses, avec les années 2024 et 2025 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP220014 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17126 émis le 24 février 2022.

2022-158 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES AVENUES SAINTE-ANNE ET SAINT-JOACHIM

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de fouilles archéologiques sur les avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim, à ARTEFACTUEL, qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité de sélection, pour un montant total de 445 965,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2209-22015 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-12-927 et 22-420-12-910, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17196 émis le 23 février 2022.

2022-159 OCTROI D'UN CONTRAT – PRÉPARATION DE PLANS DES MESURES D'URGENCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'octroyer un contrat pour la préparation de plans des mesures d'urgence, à PMU QUÉBEC, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 64 110,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres DP-22004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-251-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17222 émis le 25 février 2022.

2022-160 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE FORMATION D'EMPLOYÉS POUR LA MACHINERIE LOURDE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS POUR TROIS ANNÉES FERMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de formation d'employés pour la machinerie lourde et autres équipements pour trois années fermes (mars 2022 à mars 2025), à ENTREPRISE FORM-ÉVAL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 194 508,96 \$, taxes incluses, avec deux années en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP210030 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-310-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17145 émis le 25 février 2022.

2022-161 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour accompagner la Ville dans la réalisation du Plan stratégique 2022-2027, à RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 55 762,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2223;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-131-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17235 émis le 25 février 2022.

2022-162 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN BALAI DE RUE ASPIRATEUR NEUF, ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'un balai de rue aspirateur neuf, année 2022, à CUBEX LTEE., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 304 697,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP210050 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-929, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17173 émis le 25 février 2022.

2022-163 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE À TAUX HORAIRE DANS LE BOISÉ DU PARC TERRA-COTTA POUR L'HIVER 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'arboriculture à taux horaire dans le boisé du parc Terra-Cotta pour l'hiver 2022, à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 49 743,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220015 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17154 émis le 25 février 2022.

2022-164 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES EN POT POUR LA DISTRIBUTION AUX CITOYENS LORS DU JOUR DE LA TERRE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en pot pour la distribution aux citoyens lors du Jour de la Terre 2022, à PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE ET PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., qui ont fourni les deux plus basses soumissions conformes, et de répartir le contrat aux montants respectifs de 10 370,75 \$, taxes incluses, et de 40 379,22, taxes incluses, pour un montant total de 50 749,97, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17191 émis le 25 février 2022.

2022-165 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN HORTICOLE INCLUANT ARROSAGE DES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET DES SOURCES, DE L'AVENUE HOLIDAY ET PLACE DE LA TRIADE POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de plantation et d'entretien horticole incluant arrosage des boulevards Saint-Jean et des Sources, de l'avenue Holiday et Place de la Triade pour les années 2022 et 2023, à 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. & FILS), qui est le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 167 291,78 \$, taxes incluses, avec les années 2024 et 2025 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP220010 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17233 émis le 25 février 2022.

2022-166 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION MENSUELLE ET ANNUELLE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour l'inspection mensuelle et annuelle des aires de jeux de la Ville pour l'année 2022, à CONCEPTION PAYSAGE INC., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 23 627,36 \$, taxes incluses, avec les années 2023 à 2026 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP220009 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17234 émis le 25 février 2022.

2022-167 OCTROI D'UN CONTRAT – DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS HORTICOLES DU SECTEUR DU BOULEVARD HYMUS POUR LA SAISON 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien des aménagements horticoles du secteur du boulevard Hymus pour la saison 2022, à 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. & FILS), qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 130 204, 89 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220011 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17243 émis le 25 février 2022.

2022-168 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE CONTRÔLE D'ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET D'ENTRETIEN EN MILIEUX NATURELS DANS LE PARC TERRA-COTTA ET AUTRES SITES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'entretien en milieux naturels dans le parc Terra-Cotta et autres sites de la Ville pour l'année 2022, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 154 940,31 \$, taxes incluses, avec les années 2023 et 2024 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP220007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-572, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17124 émis le 25 février 2022.

2022-169 OCTROI D'UN CONTRAT – DES TRAVAUX HORTICOLES D'ENTRETIEN ET DE DÉGAGEMENT DES VUES EN RIVE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux horticoles d'entretien et de dégagement des vues en rive pour l'année 2022, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 49 669,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220013 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-571, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17147 émis le 25 février 2022.

2022-170 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TERRE, DE SABLE ET DE PAILLIS POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de terre, de sable et de paillis pour l'année 2022, à MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA, qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 78 449,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres EP220004 ;

D'imputer cette dépense aux poste budgétaire suivants, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17205 émis le 25 février 2022 :

- 02-701-74-627
- 02-701-74-622
- 02-330-00-622
- 02-413-01-622
- 02-415-00-622
- 02-320-00-627
- 02-413-01-627
- 02-415-00-627

2022-171 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE AUX AMÉNAGEMENTS DES PISTES CYCLABLES DES AVENUES CARTIER ET DONEGANI POUR LES ANNÉES 2022 À 2025

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien horticole aux aménagements des pistes cyclables des avenues Cartier et Donegani pour les années 2022 à 2025, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 458 569,74 \$, taxes incluses, avec l'année 2026 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP220012 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17228 émis le 25 février 2022.

2022-172 OCTROI D'UN CONTRAT – LE MONTAGE, LE DÉMONTAGE, LES RÉPARATIONS, L'ACHAT D'ARTICLES CONNEXES ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX IMPRÉVISIBLES DES STRUCTURES MARINES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'octroyer un contrat pour le montage, le démontage, les réparations, l'achat d'articles connexes et l'exécution de travaux imprévisibles des structures marines de la Ville pour l'année 2022, à INDY-CO INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 75 745,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres LP220003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-522, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17231 émis le 25 février 2022.

2022-173 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA RÉPARATION MAÇONNERIE ET DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES AU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION DOVERCO INC., pour la réparation maçonnerie et des travaux de remplacement des fenêtres au Centre Culturel Stewart Hall, pour un crédit total de \$ 11 671,01, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la réduction du montant total de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 798 848,55 \$, taxes incluses ;

D'imputer ce crédit au poste budgétaire 22-418-23-876, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17207 émis le 23 février 2022.

2022-174 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour la construction d'un nouveau poste de quartier (PDQ5), pour un montant total de 60 289,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 6 584 011,18 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17160 émis le 23 février 2022.

2022-175 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE DU PLATEAU

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec RÉHABILITATION DU O INC., pour la réhabilitation de la chaussée de l'avenue du Plateau, pour un montant total de 9 346,32 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 680 512,05 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-925, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17136 émis le 16 février 2022.

2022-176 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DE VINCENNES AU NORD DE L'AVENUE BELMONT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION G-NESIS INC., pour la reconstruction de l'avenue de Vincennes au nord de l'avenue Belmont, pour un montant total de 20 501,91 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 447 042,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-003, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17174 émis le 22 février 2022.

2022-177 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DE YONGE CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver des modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION G-NESIS INC., pour la reconstruction de l'avenue de Yonge Crescent, pour un montant total de 3 058,46 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 596 818,92 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-72-910, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17181 émis le 22 février 2022.

2022-178 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CLEARVIEW

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES CONSTRUCTIONS CJRB INC., pour la reconstruction de l'avenue Clearview, pour un montant total de 5 725 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 199 591,65 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-030, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-17176 émis le 23 février 2022.

2022-179 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être lancé pour l'obtention des services professionnels en architecture, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-315-17148;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

2022-180

APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPTIMISATION DES PROCESSUS DE COMMUNICATION AUX CITOYENS

Vote contre :
Monsieur le maire Thomas

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et majoritairement, incluant le vote du maire,

RÉSOLU :

D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour l'optimisation des processus de communication aux citoyens, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-310-17162 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

2022-181

APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE SON TERRITOIRE ET DE SA COMMUNAUTÉ

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Tedford,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la réalisation d'une étude de vulnérabilité de son territoire et de sa communauté, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-315-17199 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

2022-182

DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2022

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mars 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2022-183

APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 8 MARS 2022

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 8 mars 2022, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2022-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé madame la conseillère Stainforth,
Appuyé monsieur le conseiller Cowan, et unanimement,
DE lever la séance à 22 h 25.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière